

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL **LUNDI 14 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 14 JUIN** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLOU - Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Stéphanie BERTHIER-BECHU - Nicolas GAUBERT.

Absentes excusées :

Michèle DUCHEMIN ayant donné pouvoir à Pierrette LEHAY

Aurélie VULLO-STIENNE ayant donné pouvoir à Caroline BEAUDUCEL

Secrétaire : Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du Jeudi 20 mai 2021 est adopté

OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC LE BOURGNEUF-LA-FORET / diverses rues – DOSSIER n°RE-13-004-20

Après présentation du projet d'éclairage public solaire dans diverses rues : lotissement des Mées, rue du Haut-Verger, rue du Lierre et rues du Doué/des Landes,

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Terr d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation d Commune
102 000,00 €	25 500,00 €	5 100,00 €	81 600,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT.

La commune bénéficie de l'aide de la DETR d'un montant de **43 690 €** et a sollicité une aide de **16 320 €** dans le cadre du plan de relance Région Pays de la Loire. Le reste à charge prévisionnel est donc de **21 590 €**.

DISSIMULATION DE RESEAUX SOUPLES

La commune sollicite Territoire d'Energie pour des opérations d'effacement de réseaux souples rue du Haut-Beauvais, RD123 route de Vitré et RD 30 route de Fougères.

Dans le moment, il s'agit de solliciter le Comité de choix de TE53 pour l'inscription de ces travaux d'effacement des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public en 2022 et années suivantes.

RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal renonce à la prise en charge de l'extension du réseau électrique pour le bâti en possibilité de changement de destination et faisant l'objet d'un Certificat d'Urbanisme Opérationnel au lieu-dit « La Perchais ».

RESTRUCTURATION ECOLE PUBLIQUE - APPROBATION SCENARIO DU PROGRAMMISTE - LANCEMENT CONSULTATION D'ARCHITECTE

Après présentation de 4 scénarios par le bureau d'étude PREPROGRAM de Rennes, il est retenu le scénario présentant un phasage dans la réalisation des travaux de l'école à savoir :

1^{ère} phase : réalisation de la partie « élémentaire » et locaux partagés (avec espaces extérieurs)

2^{ème} phase : réalisation de la partie « maternelle » (et finalisation des espaces extérieurs).

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de la **1^{ère} phase** est estimée à ce stade de programmation du projet à **1 600 000 € HT** compris bâtiment et espaces extérieurs.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le programme décide de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre par la procédure adaptée restreinte.

Michel BOUILLOU, Julie CHARPENTIER, Stéphane SABLÉ, Yannick BRUNEAU sont désignés élus de la commission de sélection en charge de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT

5 jardinières seront achetées auprès de Espace Créatic pour un montant de 3 762.90 € TTC pour renforcer le fleurissement à la mairie et à l'entrée de bourg, route de Laval

Le Conseil est informé de l'arrivée d'un bélier en remplacement de celui mort quelque temps après la livraison. Les 3 livres pédagogiques sur les moutons d'Ouessant ont été déposés aux écoles et à la médiathèque

Le panneau de recensement des activités en bas de la zone de la Fontaine sera remplacé.

Le garde-corps à la médiathèque à poser au-dessus du mur est confirmé pour un montant de 883.12 €, hors installation

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

PEDT : après la présentation aux parents, le document va être écrit et présenté au conseil municipal du 19 juillet

Classe Découverte : le projet à Torcé-Viviers en Charnie est supprimé du fait de la crise sanitaire. L'école a réorganisé le séjour en 3 sorties à la journée modifiant le coût de la prestation de 314.91 € à 188 €/élève. Le montant de la subvention communale passe de 90 à 62.50 €/élève.

Livret des services d'accueils des enfants et ados : Après présentation au conseil, il sera remis aux familles à la rentrée de septembre.

.COMPTE-RENDU COMMISSION SANTÉ : communication recherche médecin

Une démarche est engagée avec la commune de Saint-Ouen-des-Toits pour la recherche de professionnels de santé et principalement de médecins généralistes suite à l'arrêt des docteurs MANDINGOU et EMANUELLE.

Une vidéo avec le témoignage de professionnels de santé présents sur le secteur a été réalisée et diffusée sur différents réseaux ciblant les médecins, internes sous le nom de «TOPMEDECIN ».

4 bâches ont été commandées auprès de l'imprimerie TALLOT et seront installées sur la commune.

D'autres services seront également mis en place : ligne téléphonique, hébergement dédié, secrétariat externalisé...

**LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE : - Vente lot 7 du lotissement de la Beulotière -
Modification vente lot 10 - délib échange terrain lotissement avec M.BODIN**

Vente lot 7

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 7 du lotissement de la Beulotière à Monsieur Jérémie NOEL et Constance LOCHIN de 579 m² au prix de 54 € TTC

Acte d'échange et modification lot 10

L'échange de terrain aux abords du lot 10 hors lotissement de la Beulotière avec Monsieur Nicolas BODIN est convenu à l'euro symbolique frais à la charge de la commune.

La superficie de la vente de terrain auprès de Monsieur et Madame BATY est ainsi modifiée :

- Lot 10 pour 441 m²
- Parcelle attenante hors lotissement pour 71 m²

**MODIFICATIF PLUi –
AJOUT COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 26/04/2021**

Le Conseil Municipal valide les observations ci-dessous qui viennent en complément à la délibération du 26 avril 2021 d'observations au projet du modificatif 1 du PLUi à savoir :

Augmentation des marges de recul le long des voies départementales hors agglomération :

La marge de recul de 10 ml par rapport à l'alignement crée un impact important pour l'urbanisation future de part et d'autre de la RD 137 dite rue Saint-Gilles. Plusieurs parcelles de zonage UB, en bord de voie, sont peu profondes et la marge de recul de 10 ml compliquerait ou ne permettrait pas l'implantation d'habitations (en orange sur le plan).

La vitesse de la portion de voie sur 600 ml, longeant ces bâties, est limitée à 70.

Aussi, à l'appui du plan joint il est demandé que la marge de recul s'applique au-delà d'une distance de 600 ml après le panneau d'agglomération.

(Pièces jointes à l'appui)

OBSERVATION 4 : Retrait du classement en Espaces Boisés Classés en sortie d'agglomération RD 30 en direction de la Croixille :

Un zonage EBC présent sur le PLU communal de 2005 a été reporté par erreur sur le PLUi approuvé en décembre 2019 alors qu'il n'existe ni de haies ni d'arbres qui pourraient être considérés « remarquables ».

Aussi, il est justifié que ce classement soit retiré dans le cadre de la modification 1 du PLUi.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre de délégations consenties au Maire, le Conseil Municipal est informé :

- de la liste de « Droit d'Intention d'Aliéner » d'immeubles et des concessions de cimetière du 1^{er} semestre 2021.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées les :

LUNDI 19 JUILLET
LUNDI 6 SEPTEMBRE
UNDI 4 OCTOBRE
JEUDI 4 NOVEMBRE
JEUDI 9 DECEMBRE

Le Maire,
François BERROU